

Vide-Greniers du Dimanche 13 Septembre 2026

Ce vide-greniers est organisé par l'A.S.P.T.T. FOOT ANDERNOS et le Club Andernosien De Gymnastique Nord-Bassin.
Il se tiendra en extérieur, au Complexe Sportif Jacques Rosazza à Andernos-les-Bains.
Le dossier d'autorisation préalable transmis à la Mairie a été agréé.

Inscriptions et Réservation des Emplacements
Pour toute information tél.06.86.53.69.35. / 07.82.98.28.09.
Vous avez la possibilité de vous inscrire
Par mail : videgrenier.footgym@gmail.com
ou
Sur place le jour même en fonction des disponibilités.

Le déroulement de la journée :

Un placier vous accueillera dès 6h00. Il reste maître des attributions de surfaces et vous indiquera le ou les emplacements que vous avez réservé à l'inscription.
Le montant doit être réglé au moment de la réservation.
Le prix dépend du nombre de mètres par emplacement réservé cf. la fiche d'inscription jointe au dossier.

Prévoyez tables et parasols

Les pièces administratives :

Les pièces relatives aux informations figurant sur l'attestation d'inscription obligatoire doivent être fournies à l'inscription et au plus tard, 5 jours avant la journée du 13 septembre 2026 ou le Jour même si Places Disponibles.

Tout dossier incomplet sera mis sur une liste d'attente

Accès véhicule :

Le site est sécurisé et réglementé, aussi le stationnement des véhicules n'est autorisé que le temps du déballage de vos marchandises et équipements de stands (les allées doivent être libérées à 8h30). Un parking gratuit est prévu à proximité.
Les véhicules seront autorisés à circuler sur le site qu'à partir de 18h30.
Des places permettent le stationnement contre l'emplacement, le nombre de ces emplacements est limité, l'attribution se fera dans l'ordre des inscriptions. - le signaler sur la fiche d'inscription -

Cette journée de vide-greniers est annoncée selon un plan média (Presse, Radio, Affiches, Flyers, Pages Facebook et Sites des Clubs : ASPTT ANDERNOS et Club Andernosien De Gymnastique, Site C.A.D.G. Nord-Bassin www.cadg-nordbassin.com
Site Mairie : www.andernoslesbains.fr et sur le Site spécialisé : www.vide-greniers.org)

RESTAURATION SUR PLACE !!
Grillades – Snack – Boissons – Viennoiseries – Pâtisseries

Nous vous souhaitons une agréable journée !

Les emplacements sont limités, inscription à retourner **avant le 09 septembre 2026 à :**

C.A.D.G. Nord-Bassin 52 Avenue des COLONIES 33510 Andernos-les-Bains
Mail : videgrenier.footgym@gmail.com
Téléphones : 06.86.53.69.35. / 07.82.98.28.09.

Vide-Greniers du Dimanche 13 Septembre 2026

COMPLEXE SPORTIF JACQUES ROSAZZA ANDERNOS-LES-BAINS

De 9h00 à 18h30 pour le public

Demande de réservation pour un emplacement

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone.....

Mail.....

Choisissez le nombre de mètres linéaires (limité à 10m linéaires)

Cochez la case correspondante (un emplacement = Mètres Linéaires sur 4 Mètres de profondeur)

*1 Remorque est considérée comme un Véhicule

Nombre de Mètres Linéaires	4 mL Surface 20m ²	6 mL Surface 30m ²	8 mL Surface 40m ²	ANGLE 8mL + 6mL Surface 48m ²
Tarif pour la journée (Ne cochez qu'une case)	15 €	20 €	30 €	45€
Véhicule et/ou Remorque sur Emplacement	NON	1 Véhicule	1 Véhicule + 1 REMORQUE	2 Véhicules + 1 REMORQUE
Nombre de Cafés ou Thés Offerts par Stand à partir de 7H30	1	2	4	4

Joindre obligatoirement l'attestation d'inscription dûment remplie

A retourner avant le 09 septembre 2026

C.A.D.G. Nord-Bassin
52, Avenue des COLONIES
33510 Andernos-les-Bains

Chèque libellé à l'ordre du C.A.D.G. Nord-Bassin

Renseignements au **06.86.53.69.35. / 07.82.98.28.09.** ou Mail :

videgrenier.footgym@gmail.com

Fait à.....le.....

Signature.....

Vide-Greniers du Dimanche 13 Septembre 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

La manifestation dénommée « Vide-Greniers » organisée par les Associations d'Andernos-les-Bains entre l'A.S.P.T.T Football et le C.A.D.G. Club Andernosien De Gymnastique Nord-Bassin, se déroulera (en extérieur) au Complexe Sportif Jacques Rosazza à Andernos-les-Bains le dimanche 13 septembre 2026 de 9h00 à 18h30.

Article 2 :

Le Vide-Grenier/Brocante est ouvert aux particuliers et aux professionnels sous conditions.

Les participants devront retourner à l'adresse indiquée ou aux permanences organisées :

- La demande d'inscription dûment remplie.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso).
- Une attestation sur l'honneur.
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement correspondant à la réservation (il sera encaissé le lendemain du vide grenier).
- Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception de votre inscription.
- Les originaux des pièces d'identité devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 3 :

Le coût du stand non-couvert est défini sur la fiche de réservation. Les emplacements sont fournis sans mobiliers.

Sur certains emplacements il y a la possibilité d'avoir son véhicule léger ou remorque (maxi 3T500, PL Interdits).

La Carte Grise du Véhicule sera demandée et restituée par l'Organisation en fin de journée.

Article 4 :

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques ne donneront droit à aucun remboursement.

Article 5 :

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription.

Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 6 :

L'installation des stands devra se faire de 06h00 à 08h30. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du Vide-Greniers jusqu'à 18h00.

Tout emplacement réservé et non occupé à 08h30 sera considéré comme libre.

Article 7 :

Les emplacements doivent être rendus en bon état de propreté au départ de l'exposant.

Des containers de Tri-sélectifs seront mis à disposition pour les Ordures Ménagères et Cartons/Plastiques.

Article 8 :

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la Mairie d'Andernos-les-Bains et à la Préfecture de la Gironde dès la fin de la manifestation.

Article 9 :

La vente d'armes de toutes catégories, la vente d'animaux et la vente de produits alimentaires et de boissons sont interdites.

Les Associations ASPTT Football et C.A.D.G. Nord-Bassin se réservent l'exclusivité de la vente de boissons, de toutes denrées alimentaires et restauration.

Article 10 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 11 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 12 :

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 13 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure comme par exemple un Décret Gouvernemental, Préfectoral, Municipal ou toute autre raison.

Aucun remboursement ne pourra être exigé aux organisateurs.

Article 14 :

Si toutefois, à la date de l'événement un protocole sanitaire est en vigueur alors les exposants, les visiteurs, s'engagent pour avoir accès au site à respecter le dit protocole sanitaire mis en application par les organisateurs.

Tout refus de se conformer au respect du protocole sanitaire ne donne pas droit au remboursement de l'emplacement.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Vide-Greniers du Dimanche 13 Septembre 2026

Organisé par

ASPTT-FOOT ANDERNOS & C.A.D.G. Nord-Bassin

Complexe Sportif Jacques ROSAZZA

**Avenue Pierre De Coubertin
33510 ANDERNOS-LES-BAINS**

Je soussigné(e) Prénom Nom

Né(e) le à

Et domicilié(e)

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature
- Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature

Lieu : le

Je déclare également sur l'honneur que les articles proposés à la vente sont des objets personnels et usagés.

- Joindre Copie de la Pièce d'Identité et Copie(s) Carte(s) Grise(s) pour le(s) Véhicule(s) sur Stand.

Fait à, le

[Signature]